

BULLETIN
MUNICIPAL



GEUDERTHEIM

ANNEE 1991
N°5

Le Bulletin Municipal n° 5 de 1991 paraît maintenant.

Mes occupations professionnelles (surtout les absences) ne m'ont pas laissé le temps d'en assurer la réalisation plus tôt.

Mais, également, d'autres difficultés liées au contenu et à la dactylographie du Bulletin ont nettement freiné son élaboration.

Aussi Monsieur le Maire, Erwin Fessmann, a pris lui-même en main la direction de ce Bulletin, ce dont je le remercie vivement.

André LAMBLIN

Madame, Monsieur,

Mieux vaut tard que jamais!

Enfin vous avez entre les mains un nouveau bulletin municipal, avec ses rubriques classiques portant sur les comptes rendus des séances du Conseil Municipal, le carnet de famille, les adresses utiles etc...

Le point sur la CSG nous rappelle l'égalité des citoyens devant la loi, surtout quand il s'agit de payer ...

Vous constaterez, sur la foi du recensement 1990, que Geudertheim s'est agrandi et compte désormais plus de 2000 habitants.

Les pages en Allemand ne sont pas oubliées.

Vous pourrez également découvrir une activité industrielle originale à Geudertheim.

La jeune et dynamique association Mehhrad vous présente ses nombreuses activités.

Le budget 1991 traduit la continuité de l'action municipale en matière d'aménagement de notre cadre de vie et de soutien des activités socio-culturelles.

La construction du garage-atelier, la rénovation du cimetière et l'illumination des églises sont les points forts des travaux réalisés en 1991 et témoignent de notre souci de ne négliger ni l'utile ni l'agréable.

Je vous souhaite bonne lecture du bulletin 1991.

Erwin FESSMANN

D'où vient
l'argent
de la commune ?

LE BUDGET

DE GEUDERTHEIM

POUR L'ANNÉE 1991

Il donne une idée de l'importance et de la diversité de l'activité municipale, notamment en période de collecte des impôts locaux où chaque citoyen est appelé à participer aux choses communes.

RECETTES	MONTANTS
• <u>IMPÔTS LOCAUX</u>	
Dotation de compensation au titre de la taxe professionnelle : 129 959 F	}
Taxe professionnelle }	}
Taxe d'habitation } 424 994 F	}
Foncier bâti }	}
Foncier non bâti }	} 898 773 F
Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle : 337 661 F	}
Compensation taxe foncière : 6 209 F	}
• <u>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dotation reçue de l'Etat	1 510 104 F
• <u>PRODUITS DES SERVICES</u>	
Coupe de bois, cimetière, droits de place, immeubles, terrains	598 350 F
• <u>PRODUITS ANTÉRIEURS</u>	
Excédents du budget 1990	1 890 413 F
• <u>RECETTES DIVERSES</u>	
Vente de produits, impôts indirects, location de matériel, école de musique, subventions et recouvrements divers, etc.	173 910 F
T O T A L	5 071 550 F -----

Où va
l'argent
de la commune ?

**LE BUDGET DE
FONCTIONNEMENT
DE LA COMMUNE
EN 1991**

DÉPENSES	MONTANTS
• <u>FRAIS DE PERSONNEL</u>	
Salaires du personnel, instituteurs, charges sociales	909 100 F
• <u>PRÉLÈVEMENTS POUR DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	2 469 093 F
• <u>INTÉRÊTS DES EMPRUNTS À REMBOURSER</u>	44 477 F
• <u>FRAIS DE GESTION GÉNÉRALE, FÊTES ET CÉRÉMONIES, FRAIS DE TRANSPORTS, TÉLÉPHONE, TIMBRES, INDEMNITÉ FONCTION MAIRE ET ADJOINTS, DÉPENSES IMPRIMERIE</u>	255 000 F
• <u>DENRÉES ET FOURNITURES</u> Carburants, combustibles, fournitures scolaires et de bureau, etc.	172 500 F
• <u>TRAVAUX ET SERVICES EXTÉRIEURS</u> Entretien des bâtiments, voirie, éclairage public, matériel, électricité, eau, gaz, forêts	697 350 F
• <u>SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS</u> Aide sociale, subventions aux associations, participation au fonctionnement des syndicats intercommunaux, d'établissements scolaires	461 530 F
• <u>IMPÔTS ET TAXES</u>	62 500 F
T O T A L	5 071 550 F -----

LE BUDGET
D'INVESTISSEMENT
DE LA COMMUNE
EN 1991

	MONTANTS
<p>1. <u>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</u></p> <p>4 087 467 F de travaux d'investissement sont prévus en 1991. Ils seront financés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • excédent d'investissement reportés de 1990 • cession de terrain zone artisanale • emprunt zone artisanale • récupération TVA • taxe locale d'équipement • subventions et participations • autofinancement sur les fonds propres de la commune 	<p>322 440 F</p> <p>241 138 F</p> <p>511 996 F</p> <p>75 000 F</p> <p>26 000 F</p> <p>441 800 F</p> <p>2 469 093 F</p>
T O T A L	<p>4 087 467 F</p> <p>-----</p>

LE BUDGET
D'INVESTISSEMENT
DE LA COMMUNE
EN 1991

	MONTANTS
2. <u>LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE MATÉRIELS</u>	
• dépenses pour acquisition de biens mobiliers : salle polyvalente, mairie, services techniques, pompiers	142 225 F
• véhicules (fourgonnettes)	60 000 F
• travaux de lotissement (voir point 1)	2 172 203 F
• travaux de voirie (voir point 2)	110 000 F
• travaux divers (voir point 3)	485 000 F
• travaux d'aménagement de la zone artisanale	1 071 029 F
• remboursement d'emprunt	47 010 F
T O T A L	4 087 467 F -----

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

POINT 1 :

• SALLE POLYVALENTE	:	10 000 F
• NOUVELLE MAIRIE	:	259 203 F
• CLOCHER DU TEMPLE	:	75 000 F
• PRÉAU ÉCOLE	:	7 000 F
• MAISON DE LA CULTURE	:	900 000 F
• ATELIERS MUNICIPAUX	:	700 000 F
• NEF ÉGLISE PROTESTANTE	:	175 000 F
• WC MAIRIE ÉCOLE	:	46 000 F
		<hr/>
TOTAL	:	2 172 203 F

POINT 2 :

• STRASSBURGER WEG	:	10 000 F
• ÉCLAIRAGE PUBLIC	:	50 000 F
• ENTRÉES DU VILLAGE	:	50 000 F
		<hr/>
TOTAL	:	110 000 F

POINT 3 :

• AMÉNAGEMENTS DIVERS (PARCOURS DE SANTÉ, PISTES, ETC.)	:	10 000 F
• AMÉNAGEMENTS CIMETIÈRES	:	70 000 F
• AMÉNAGEMENTS BERGE DE LA ZORN SUITE AUX INONDATIONS	:	265 000 F
• ILLUMINATION ÉGLISE	:	140 000 F
		<hr/>
TOTAL	:	485 000 F

COMPTE RENDU DES SEANCES DE L'ANNEE 1991

Avant de débiter la séance, M. le Maire présente à Messieurs les Conseillers ainsi qu'à leur famille ses meilleurs voeux pour l'année 1991 ainsi que des voeux de Paix pour ce début d'année qui s'annonce difficile.

- Communications de M. HEITZ François - Adjoint

7 janvier 1991 : remise d'une clé de la porte d'entrée de la salle polyvalente aux associations et sociétés de la commune utilisant en permanence un local de la salle. Un projet de règlement sera soumis aux commissions sportive et culturelle lors de la réunion programmée pour le jeudi 17 janvier.

- Communications de M. BREFFA Hubert - Adjoint.

M. BREFFA informe le conseil qu'il a pris rendez-vous avec l'architecte pour discuter d'un nouveau projet de garages et atelier moins onéreux et qu'une nouvelle réunion de la Commission des Bâtiments sera provoquée prochainement pour se prononcer sur ce projet.

M. BREFFA donne des explications sur la détérioration du pont bascule par un véhicule de Novaservice et des suites réservées à cette affaire.

- Communications de M. GROSS Pierre - Adjoint.

M. GROSS donne des explications sur la mise à disposition gratuite d'un camion d'une entreprise de sa connaissance pour la mise en place des guirlandes de Noël.

DEMANDE D'AUGMENTATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLE.

Le Conseil Municipal décide d'accorder un crédit de fonctionnement de 1000 frs par an à chaque classe primaire et 1 200 frs par an à chaque classe maternelle.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 1991 et versés à chaque classe sous forme de subvention.

COMMISSION SCOLAIRE - VISITE DES LOCAUX DE L'ECOLE MATERNELLE.

Suite à la demande de Mme TISSIER - directrice de l'école maternelle M. le Maire propose que la commission scolaire visite l'école maternelle le samedi 19 janvier 1991 à 11 h. Accord du Conseil.

PROTOCOLE D'ACCORD EST VIDEOCOMMUNICATION POUR RESEAU CABLE

Le conseil Municipal après avoir pris connaissance du modèle de protocole d'accord établi par la Société Est Vidéocommunication S.à.r.l. 1 rue du 22 Novembre Strasbourg pour l'établissement d'un avant projet détaillé d'un réseau de vidéocommunication par câble sur le territoire de la commune de Geudertheim et qui comprendra notamment :

- une enquête sur les attentes des habitants concernés en matière d'audiovisuel,
- la comparaison des différentes technologies pouvant être utilisées,

- les conditions de l'équilibre économique,
- le contenu possible des programmes et services présents et à venir,
- les moyens de mise en oeuvre du réseau câblé et son intégration dans les sites

CHARGE Est Vidéocommunication de l'étude de l'avant projet et

AUTORISE M. le Maire à signer le protocole d'accord proposé par cette société.

VIABILISATION DU TERRAIN RIEBEL RUE DES POTAGERS.

Après avoir informé M. les Conseillers que les estimations des coûts de viabilisation éventuelle des parcelles faisant l'objet de la demande ont été communiquées à l'intéressé, M. le Maire propose que le Conseil se prononce sur la demande présentée.

Il reste d'avis que le Conseil ne devrait pas accepter de modifications ponctuelles du P.O.S. pour la construction des maisons d'habitation en attendant une révision générale.

Aucune objection n'étant formulée il constate l'accord du Conseil sur cette position.

Pour ce qui est de la parcelle en question, M. le Maire note que celle-ci se trouve dans la zone inondable de la Zorn et est effectivement régulièrement sous eaux en cas de crue. Or, M. le Préfet a instamment demandé aux maires de ne pas accorder de permis de construire dans de telles zones.

INSTALLATION DE PANNEAUX STOP AUX SORTIES DU STRASSBURGER WEG ET DE LA DECHARGE EN VUE DE LA DESSERTE DE CETTE DERNIERE.

Pour permettre une desserte correcte de la déchetterie en cours d'aménagement par le SIVOM de la Basse-Zorn entre Hoerdtd et Geudertheim sur le site de l'ancienne décharge et un minimum de sécurité pour la circulation générale empruntant la R.D. 223, et sur avis de la Direction de l'Aménagement et des Equipements du Département du Bas-Rhin, le Conseil Municipal charge M. le Maire de prendre un arrêté municipal conjointement avec le Conseil Général, instaurant un régime de perte de priorité STOP au débouché de l'accès de la déchetterie, ainsi qu'au débouché de la voie communale "Strassburger Weg" situé en face.

Aménagement du Chemin de la Froen.

M. LINDACHER indique que certains riverains du Chemin de la Froen lui ont demandé d'intervenir pour que le chemin de la Froen devienne une rue comme les autres et que dans l'immédiat l'état du chemin soit amélioré.

M. le Maire dit que tout récemment une lettre à ce sujet lui a été remise par M. ZERR ; vu le délai très court, il a indiqué à M. ZERR que sa demande sera portée à l'ordre du jour de la réunion de février. La lettre de M. ZERR est distribuée en séance à Mrs les Conseillers. M. GROSS, Adjoint, rappelle que les travaux d'électrification de ce chemin sont achevés. Ces travaux ont certes causé des dégâts au chemin. Toutefois sa détérioration

provient également d'un camion qui l'emprunte régulièrement. Il signale en outre que contrairement aux affirmations de cette lettre, comme toutes les autres rues, le chemin de la Froen a été déneigé. Il ajoute qu'une remise en état de ce chemin est programmée après l'achèvement des travaux d'électrification et consolidation des premiers remblais.

RECRUTEMENT D'UN SECRETAIRE DE MAIRIE.

M. le Maire informe le Conseil que M. SCHWARTZ Jean-Luc originaire de Brumath, actuellement contrôleur-divisionnaire à la Trésorerie Principale de Saverne serait candidat au poste de Secrétaire de Mairie laissé vacant par M. GRASSER Alfred l'actuel Secrétaire Général avec effet du 1er février 1991. M. SCHWARTZ sollicite le maintien de sa rémunération actuelle.

La fonction de contrôleur-divisionnaire emploi de cadre B correspond au grade de rédacteur-chef dans la fonction publique territoriale.

Pour permettre l'engagement de M. SCHWARTZ il faudrait donc créer le grade de rédacteur-chef, qui exercerait les fonctions de Secrétaire de Mairie, sans pour autant rayer de la liste des emplois de la commune le grade d'attaché.

Le conseil Municipal après discussion et délibération décide la création du grade de rédacteur-chef et de son inscription sur la liste des emplois de la commune.

La personne nommée à ce poste percevra au taux maximum l'intégralité des indemnités accessoires en vigueur (élections-chasse-indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) ou susceptibles d'intervenir.

COMPTE-RENDU DU 10 JANVIER 1991.

Communications de M. FAULLIMMEL Arsène - Adjoint.

M. FAULLIMMEL donne les résultats des différentes vente de bois :

- 12.1.1991	Vente de déchets de coupes	15 000 frs H.T.
- 22.1.1991	Vente de bois d'oeuvre à HAGUENAU	100 000 Frs H.T.

Communication de M. GROSS Pierre - Adjoint.

. Salle polyvalente.

M. GROSS donne des explications sur la modification du contrat de fourniture d'énergie électrique de la salle polyvalente et la mise en service du chauffage sol.

Suite à cette modification, faite depuis le mois de novembre 1989, il en résulte une économie annuelle pour la commune de 22 000 Frs sur le bilan de fonctionnement.

. Illuminations des 2 églises.

M. GROSS signale qu'une première réunion de concertation au sujet de l'illumination des églises catholique et protestante aura lieu le jeudi 1er février 1991 à 16 h 30. Il invite les membres intéressés à assister à cette réunion.

M. KNITTEL, reconnaissant l'intérêt du projet, émet cependant des réserves quant à l'urgence de celui-ci par rapport à d'autres opérations pouvant concerner l'amélioration et la préservation du cadre villageois (maison occupée par la famille Paulus par exemple).

INSTALLATION DE 2 PANNEAUX STOP AUX SORTIES DE LA ZONE ARTISANALE SUR LA R.D. 223.

M. BREFFA signale que suite à la réception des travaux de voiries à la zone artisanale, les services de l'Equipement ont demandé la

mise en place de 2 panneaux "STOP" aux sorties sur la R.D. 223. Cette demande est acceptée par l'ensemble des membres présents. M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté municipal correspondant.

AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA FROEN.

M. le Maire rappelle que ce point a déjà été discuté lors de la séance du 10 janvier 1991 et informe le conseil qu'une réflexion au sujet de l'entretien et l'aménagement des voiries pour l'ensemble des communes du SIVOM de la Basse-Zorn est en cours. Si ce projet devrait aboutir, le SIVOM serait chargé de l'entretien et de l'aménagement des voiries des différentes communes. Le chemin de la Froen, propriété de l'association foncière pourrait être cédé à la commune de Geudertheim et ainsi entrer dans les voiries prises en charge par le SIVOM.

M. LINDACHER pense que dans l'immédiat l'état de ce chemin devrait être amélioré.

M. GROSS fait savoir qu'une première remorque de gravier a déjà été répandue et qu'il est programmé de mettre encore 2 remorques de gravier dans ce chemin.

DEMANDE DE MATERIEL DES SAPEURS-POMPIERS.

M. Le Maire propose de répondre favorablement pour l'achat d'une combinaison anti frelons (prix 800 frs) ainsi que pour l'achat de 100 m de tuyau de 70 mm de diamètre (sans raccord).

En ce qui concerne l'achat de 3 appareils respiratoires Dräger avec équipement complet, M. le Maire émet certaines réserves quant à l'utilisation de ces appareils sans avoir suivi de formation adéquate. Une discussion animée à ce sujet s'en suit. En conclusion, M. le Maire propose de prendre les renseignements nécessaires et remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

QUESTION SUR LA FORET.

Suite aux travaux effectués dans la parcelle 11 par un engin spécial, M. JUNG demande ce qu'il adviendra du bois restant et s'il ne serait pas possible de donner des bons d'enlèvement gratuit à des familles nécessiteuses.

M. FAULLIMMEL fait savoir que 4 lots de déchets de coupe de cette parcelle seront proposés à la vente le samedi 16 février 1991. Si par après il devait encore rester des déchets on pourrait effectivement envisager l'attribution de bons d'enlèvement gratuit.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 1991.

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

M. le Maire informe MM. les Conseillers qu'avec effet au 1er janvier 1991 la population officielle de Geudertheim, suite au recensement de 1990, est de 2017 habitants.

En ce qui concerne le barème des indemnités de Maire et Adjoint, Geudertheim passe de la catégorie de communes de 1001 à 2000 habitants à celle des Communes de 2001 à 3000 habitants. Il propose que le nouveau barème soit appliqué pour les indemnités de Maire et Adjoint.

Le Conseil municipal décide que l'indemnisation du Maire et des Adjoint, applicable à partir de 1991, suivra le barème concernant les Communes de 2001 à 3000 habitants.

CONTINGENT COMMUNAL 1991 AU SIVOM DE LA BASSE-ZORN.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, autorise le SIVOM de la Basse-Zorn à Hoerdt, à encaisser la participation communale s'élevant à 955 077 F pour 1991 directement auprès des habitants de la commune (Impôts Directs).

Il est donné connaissance à l'honorable assemblée du détail de cette somme dont la répartition s'établit comme suit :

Fonctionnement SIVOM Principal	27 425,95
Emprunts	640 454,25
Eaux et assainissement	148 648,50
Collège	58 201,22
Zorn	34 588,80
Fonds libres	45 757,89

955 076,61

arrondi à 955 077,- francs

BUDGET PRIMITIF 1991.

Le projet de Budget, entériné sans observation par la Commission des finances le 19 mars 1991, joint à la convocation de la réunion de ce jour est soumis à l'approbation de Messieurs les Conseillers.

Lecture en est faite compte par compte tant en fonctionnement qu'en investissement (Recettes et Dépenses).

Les programmes d'investissements et de subventions avaient fait l'objet d'une réunion spéciale des Commissions réunies le 7 mars 1991.

Ce Budget, afin de donner un aperçu complet des prévisions et investissements en cours, a été établi en tenant compte de l'excédent de clôture au 31.12.1990.

Le montant des contributions directes à mettre en recouvrement en 1991 au titre des quatre taxes ne subit que peu de variation par rapport à 1990 et les taux de ces quatre taxes, qui n'ont pas changé depuis 1984, seront corrigés vers le bas compte tenu de la suppression du coefficient déflateur de 0,96. Ils s'élèvent dès lors à : (entre parenthèses les taux de 1990)

2,06 (2,15) pour la taxe d'habitation
1,80 (1,88) pour le foncier bâti
11,49 (11,97) pour le foncier non bâti
2,74 (2,85) pour la taxe professionnelle

M. le Maire soumet le Budget au vote : il est adopté par dix voix pour et neuf voix contre.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 MARS 1991.

Secrétariat

M. Le Maire informe MM.les Conseillers que M. Jean Luc Schwartz, qui brigait le poste de Secrétaire de Mairie, n'a pas obtenu le détachement de l'Administration du Trésor Public. Des demandes lui sont communiquées par le Centre de Gestion du Personnel de la Fonction Publique Territoriale mais jusqu'à présent aucune candidature ne correspond au profil souhaité.

Communications de M. François HEITZ - Adjoint.

M. HEITZ informe les conseillers que le Conseil Communal d'Action Sociale (CCAS) a organisé trois permanences de 19 H à 20 H le premier vendredi du mois : une seule personne s'est présentée.

Communications de M. Arsène FAULLIMMEL - Adjoint.

M. FAULLIMMEL signale que la dernière adjudication de bois a rapporté 94.000 Frs H.T. A ce jour environ 2 000 tonnes de bois ont été vendues et ont rapporté environ 400.000 Frs.

Communications de M. Hubert BREFFA - Adjoint.

M. BREFFA déclare qu'une réunion de réception s'est tenue à la déchetterie le 26 Mars 1991 : aucune observation n'a été faite quant aux travaux effectués.

Communications de M. Pierre GROSS - Adjoint.

Monsieur GROSS informe l'assemblée

- qu'une réunion d'information concernant le "Fleurissement du village" a été organisée le 22 Mars 1991. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.
- par ailleurs les travaux de réfection des berges de la Zorn sont pratiquement achevés.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SOCIETE DE MUSIQUE PAYSANNE ET GROUPE FOLKLORIQUE.

M. HEITZ rappelle qu'une somme de 54 200 Frs de subventions a été attribuée pour l'année 1991 sur une enveloppe de 60 000 Frs. Il reste un reliquat de 5 800 Frs. La Société de Musique Paysanne n'est pas comprise dans les attributaires car sa demande (de 10 000 F) est parvenue après la réunion de la Commission Sportive et Culturelle. Entretemps il a pris contact avec le responsable de la dite société : celui-ci accepterait une somme de 5 000 F si elle pouvait être accordée en 1991. M. HEITZ propose donc d'accorder 5 000 Frs dès cette année. Suite à cette proposition le Conseil vote une subvention de 5 000 Frs pour la Société de Musique Paysanne et Groupe Folklorique.

DEMANDE DE MATERIEL DES SAPEURS-POMPIERS.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a eu un long entretien avec le Capitaine KOENIG en ce qui concerne la dotation du Corps de première intervention de Geudertheim en appareils respiratoires isolants avec masques. L'achat de ce matériel est envisageable, mais à condition qu'un certain nombre de pompiers suivent une formation spécifique à l'utilisation de tels appareils, ceci dans leur intérêt et pour leur sécurité.

M. LINDACHER souhaite que lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal une liste du matériel indispensable à un corps de sapeurs-pompiers d'un village de 2 000 habitants soit établie afin de pouvoir juger si nos pompiers sont correctement équipés.

M. le Maire répond que le corps des sapeurs-pompiers de notre commune est supérieur aux normes (nombre d'hommes - matériel).

DESIGNATION DE RUES DANS LA ZONE ARTISANALE.

Il a été proposé par :

M. Hubert BREFFA

- rue de l'Artisanat
- rue de l'Industrie
- rue de la Hardt

M. Michel KNITTEL

- rue Charles Harnisch (1845-1893) artisan pipier
- rue Martin Lorenz (1802-1860) imagier-peintre et musicien.

Après discussion et vote la proposition de M. BREFFA est acceptée par 10 voix, celle de M. KNITTEL recueille 9 voix.

M. Knittel demande à ce qu'il soit précisé qu'il estime le choix retenu comme étant d'une "platitude navrante".

Maison de la culture (85 rue du Gal de Gaulle).

M. Alfred JUNG demande à connaître le montant des travaux de rénovation de la toiture. M. BREFFA déclare que la commune avait demandé plusieurs devis et que les travaux effectués par les entreprises Junger A. et Beyer se sont élevés à 99 400 Frs + 36 100 Frs = 135 500 Frs. Par ailleurs il précise que pour les travaux futurs un devis estimatif de 680 000 Frs a été établi par l'architecte. Reste en sus le prix de l'installation du chauffage qui sera choisi prochainement. Pour l'ensemble des travaux une somme de 750 000 a été prévue au budget primitif.

"Les gens du voyage".

M. Alfred JUNG demande des explications quant aux "gens du voyage". M. LINDACHER demande à M. le Maire sa position en sa qualité de Police Municipale. M. le Maire rappelle qu'il a écrit au propriétaire des prés sur lesquels étaient stationnés les gens du voyage en 1990. Il n'a pas été informé de leur arrivée en 1991 et n'a encore rien entrepris. Il rappelle une fois de plus que sur conseil des autorités supérieures il y a lieu d'agir avec souplesse. Il indique en outre qu'il reprendra contact avec le propriétaire des prés pour attirer son attention sur les problèmes que posent le stationnement d'un grand nombre de personnes pour une durée relativement longue à des emplacements ne répondant pas aux exigences d'hygiène et de salubrité.

Véhicule de service

M. Michel Knittel pose les questions suivantes :

- l'utilité du véhicule de service que la commune a décidé d'acheter
- l'estimation du kilométrage annuel de ce véhicule
- les critères qui ont permis de prendre la décision d'acheter un véhicule neuf

et demande que son intervention soit mentionnée au procès-verbal.

M. Knittel note qu'il n'a pas obtenu de réponse à ses questions. Il précise qu'il n'estime pas l'achat d'un véhicule neuf inutile compte tenu de la perte de valeur à l'argus, mais que si l'achat d'un véhicule se justifiait réellement, il serait au contraire intéressant de se tourner peut-être vers un véhicule d'occasion de peu d'âge, dont la valeur n'est que de 35 000 F au bout d'un an, de 28 500 F au bout de 2 ans ou de 22 000 F au bout de 3 ans (Renault Express tôle 1100 cm3 valeur neuve 60 000 F, prix argus 11 avril 1991.)

Une discussion animée a suivi sur l'opportunité d'un véhicule neuf ou d'occasion.

Le Budget Primitif prévoit une somme de 60 000 Frs pour l'achat d'un véhicule. M. le Maire dit qu'il a pris note des avis exprimés et qu'il tranchera compte-tenu de l'enveloppe budgétaire.

M. Knittel déclare à M. le Maire, ainsi qu'à M. LAMBLIN - Président de la Commission d'Information - qu'il ne veut plus faire partie de la Commission d'Information.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 MAI 1991

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CENTRE DE LOISIRS.

Le Conseil Municipal vote une Subvention de francs 5000 au lieu de 4000 prévus au budget primitif pour le fonctionnement du Centre de Loisirs organisé par l'Association des parents d'élèves PEEP. Les crédits supplémentaires de 1000 F seront pris sur le compte 657 points divers.

REPARATION DU PONT BASCULE.

Suite à la détérioration du Pont Bascule il s'avère que la structure métallique est également rouillée et en très mauvais état. M. BREFFA Hubert donne les explications nécessaires pour la réalisation des travaux qui seront effectués par les ouvriers communaux.

Le Conseil donne son accord.

CHANGEMENT DE REGISSEUR DE RECETTES POUR LA LOCATION DE TABLES-CHAISES ET BANCS.

Suite au départ de M. GRASSER le Conseil Municipal décide de changer de régisseur de recette pour l'encaissement des locations de tables, bancs et chaises appartenant à la commune. Le Conseil Municipal décide de nommer régisseur de recette pour la commune Mme PAULUS Eliane, agent de service. En cas de congé ou tout autre motif elle sera remplacée par Mlle METZGER Christine, agent de bureau. Le régisseur ne percevra aucune indemnité et sera dispensé du versement d'un cautionnement.

MISE EN PEINTURE D'UNE SALLE DE CLASSE.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la peinture de la salle de M. JOERGER par l'entreprise Marcel LAPP.

DIVERS.

Egoûts et trottoirs.

En réponse à plusieurs questions, M. Pierre GROSS, Adjoint indique que le SIVOM est en train de faire le tour des communes pour le nettoyage et débouchage des caniveaux. Il verra également l'état des trottoirs et les travaux d'entretien à faire.

Vin d'honneur - Tennis de table

Un vin d'honneur est accordé à l'Amicale Pongiste de Geudertheim suite aux finales qui se sont jouées à la salle polyvalente le 6.5.91. Deux équipes locales ont participé à ces finales.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 JUIN 1991 :

COMPTE ADMINISTRATIF 1990.

Une copie du compte administratif 1990 est remise à chaque conseiller.

Monsieur le Maire indique que ce compte a été soumis à la Commission des Finances le 3 juillet et qu'aucune observation n'a été présentée.

Le compte administratif 1990 est présenté chapitre par chapitre et compte par compte tant en ce qui concerne les sections de fonctionnement que les sections d'investissement.

Comme prévu par le Code des Communes, il est procédé à l'élection du Président pour le débat et le vote du compte administratif.

Monsieur TISSIER Guy, Conseiller Municipal, est élu à l'unanimité.

Au moment du vote M. le Maire se retire.

Résultat du vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 1990 :

pour : 9 voix, contre : 9 voix.

LOTISSEMENT "LES HAUTS DE GEUDERTHEIM".

M. le Maire présente le plan définitif du lotissement "Les Hauts de Geudertheim".

ZONE ARTISANALE-PRIX DE VENTE DES TERRAINS.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le taux de la T.V.A. concernant la vente des terrains de zones artisanales a augmenté depuis le 1er juillet 1991. (il passe de 13 % à 18,6 %).

Le Conseil Municipal décide donc de répercuter cette augmentation sur le prix de vente des terrains.

Le prix de l'are étant de 6 500 F TTC jusqu'à présent, il en résulte un prix H.T. de 5 752,25 F. Le nouveau prix T.T.C. sera donc de 5 752,25 F H.T., T.V.A. en vigueur lors de la vente en sus.

ACQUISITION D'UN TABLEAU NOIR POUR LA SALLE DE CLASSE DE M. FOURRER.

M. le Maire rappelle que la demande de M. FOURRER - instituteur - sollicitant un tableau mobile à double face pour sa salle de classe a été distribuée avec l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal est d'accord pour cet achat et vote un crédit de 2 000 F à l'article 2142 qui sera financé par prélèvement sur les recettes de fonctionnement à l'article 115.

DIVERS.

TERRAINS DE PETANQUE - TENNIS.

M. Alfred JUNG signale au Conseil Municipal que le Club de pétanque est en constante progression de sorte que le terrain récemment aménagé devient trop petit.

En conséquence il souhaiterait l'aménagement d'un terrain adéquat pour ce club. Par ailleurs le problème relatif à l'aménagement d'un terrain de tennis n'est pas résolu.

Après discussion, il a été décidé de reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. Des propositions précises sont souhaitées.

PLAN DE LA COMMUNE.

M. Michel KNITTEL informe le Conseil Municipal que M. FREY - architecte - a fait un projet du plan de la Commune de GEUDERTHEIM.

Il propose que ce dernier soit affiché dans le bureau de la mairie afin qu'il puisse être consulté, complété et modifié avant l'édition définitive.

Cette proposition est acceptée par le Conseil Municipal.

PASSAGE DU TOUR D'ALSACE A LA MARCHÉ A GEUDERTHEIM.

M. le maire donne lecture de la lettre du 3 juin 1991 de la présidente de l'Union des Marcheurs de Strasbourg relative à la sollicitation d'une part de l'accord de passage pour la traversée de Geudertheim le 1er août 1991 et d'autre part d'une aide matérielle ou financière.

Il propose qu'une réponse favorable soit donnée à la demande de passage à Geudertheim. En revanche, en ce qui concerne l'aide financière, il propose que la Commune s'en tienne à l'accord tacite convenu en son temps avec l'UMS : soit Geudertheim village-étape tous les cinq ans environ soit Geudertheim lieu de déroulement d'un championnat départemental ou régional tous les deux ans, étant entendu que pour ces dernières manifestations la Commune accorde une aide financière (vin d'honneur, coupes etc...) MM. les Conseillers marquent leur accord sur ces propositions.

Maison de la Culture.

M. le Maire fait distribuer à chaque Conseiller un plan relatif à l'aménagement de la Maison de la culture, 85, rue du Gal de Gaulle.

Emission radiophonique sur Geudertheim.

M. le Maire informe MM. les Conseillers qu'il a été contacté par une station de radio locale en vue de l'organisation d'une émission radiophonique sur GEUDERTHEIM. Il a rendez-vous avec l'organisateur de ce projet le 19 juin à 18 h 30. L'émission est programmée pour le 28 juin prochain dans la soirée. Il donnera de plus amples informations après le rendez-vous du 19 juin.

M. Pierre GROSS, Adjoint.

M. GROSS informe MM. les Conseillers que la commune a réalisé l'acquisition, prévue au Budget Primitif 91, d'un véhicule utilitaire (Renault Express) et d'une débroussailleuse.

CONSTRUCTION DE L'ATELIER GARAGE.

M. BREFFA, Adjoint, indique que suite à l'appel d'offres ouvert du 16 avril 91 relatif à la construction de l'atelier-garage, une Commission composée de MM F. HEITZ, H. BREFFA, P. GROSS, G. WENDLING (percepteur) et B. RINTERKNECHT (Architecte) a procédé, le 30 mai 1991, à l'ouverture des plis et au choix des entreprises.

La Commission a choisi les moins disants, à savoir :

pour le lot 1 Gros-Oeuvre : Ruhlmann (Hoerdt) 213 712,53 F
pour le lot 2 Charpente métallique - Couverture-bandage :
Baumert (Erstein) 314 290,00 F

Le Conseil Municipal donne son accord pour les travaux ci-dessus énumérés, accepte les devis présentés, charge les entreprises RUHLMANN et BAUMERT d'effectuer ces travaux et autorise M. le Maire à signer les marchés.

VENTE DE TERRAIN DANS LA ZONE ARTISANALE.

Après informations données par M. A. BREFFA, Adjoint, le conseil Municipal décide de vendre :

- aux Ets M. ROTH 29 rue des Potagers

un terrain de 64,71 ares dans la Zone Artisanale 2^e tranche cadastré Section 36 n° 103/2 au prix de 6 500 F l'are viabilité dont 6 100 F T.T.C. pour la viabilisation et 400 F l'are pour le terrain le terrain soit un total de 394 731 F T.T.C. pour la viabilité et 25 884 F pour le terrain.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Cette vente est soumise à la condition d'obtention par les acquéreurs des autorisations administratives nécessaires aux établissements prévus. M. le Maire est autorisé à signer les actes de vente correspondants.

ACCUEIL D'UNE DELEGATION ROUMAINE.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Président de l'Association "Geudertheim, Culture Loisirs et Sports" dans laquelle il est rappelé qu'en 1989 l'AGCLS s'est jointe à une opération "SOS Roumanie" organisée dans le Secteur Stutzheim/Offenheim et qui a permis de collecter à Geudertheim 7500 F des vêtements et des produits pharmaceutiques. A présent une délégation roumaine séjournera dans la région. L'AGCLS se propose de les accueillir une après-midi à Geudertheim. Cette visite pourrait être close par une réception officielle suivie du verre de l'amitié dont la prise en charge est demandée à la commune.

Le Conseil Municipal est d'accord de prendre en charge les frais de réception officielle d'une délégation roumaine. M. Marcel HICKEL se prononce contre cette décision.

SECRETARIAT DE MAIRIE.

M. le maire signale qu'indépendamment de la question soulevée par M. LINDACHER il avait l'intention d'informer (sous le point 3 de l'ordre du jour) les Conseillers sur la situation en ce qui concerne le Secrétariat de Mairie.

Après le départ de M. GRASSER et l'échec de la demande de détachement de M. SCHWARTZ Jean-Luc, la Commune a émis une offre d'emploi pour un attaché puisque Geudertheim est devenue commune de plus de 2000 habitants. Il est toutefois très difficile de trouver un candidat qui réponde aux besoins spécifiques de Geudertheim (dialecte, aptitude au commandement, informatique etc..).

Un candidat s'est présenté récemment mais a finalement décidé de rester dans sa commune actuelle. A compter du 1er juillet 1991 un secrétaire itinérant sera engagé pour 2 jours par semaine.

En attendant, les travaux de Secrétariat sont effectués par le Maire avec l'aide gracieuse et précieuse de M. GRASSER ainsi que de Mme ZINCK et Mlle METZGER.

Il souhaite que cette situation qui ne saurait être que provisoire prenne fin dès que possible et espère qu'une candidature satisfaisante se présente bientôt.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 1991

BULLETIN MUNICIPAL.

Le Maire pose d'emblée la question de la pertinence du maintien de deux bulletins municipaux en 1991 vu le retard accumulé pour la première parution et la proximité des fêtes de fin d'année. Il lui semble judicieux de se limiter dans cet état de fait à la publication d'un seul numéro pour l'exercice en cours. Il rappelle que M. André LAMBLIN, Président de la Commission d'information a indiqué lors de la séance de septembre qu'il assumait la responsabilité du retard accumulé.

Le Maire propose aux conseillers de réfléchir quant à une nouvelle composition de la commission d'information incluant le cas échéant des personnes étrangères au Conseil Municipal afin de permettre un meilleur fonctionnement de la dite commission.

Sur ce fait, M. KNITTEL, en sa qualité de conseiller et d'ancien membre de la commission d'information donne un avis critique sur son fonctionnement et propose sa candidature pour s'occuper de la gestion du bulletin communal.

Sur ce le Maire réitère sa proposition de réflexion et demande aux conseillers de lui présenter leurs suggestions quant à la composition de la commission d'information lors de la prochaine séance.

AMENAGEMENT DU CIMETIERE.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du cimetière ont été entrepris en régie. Lors du décaissement des allées, il s'est avéré qu'une réfection de la croix est nécessaire. Les crédits prévus au Budget, vu l'exécution des travaux en régie, permettent d'assurer cette restauration.

Avec l'accord des Ministères des cultes, cette croix ne sera plus placée au centre du cimetière mais au bout de l'allée centrale.

M. RITTER sollicite que le détail des heures effectuées par les ouvriers pour les travaux de réfection du cimetière lui soit tenues journallement à disposition au secrétariat de la mairie, ce que le Maire, en sa qualité de Chef du Personnel gestionnaire des décisions du Conseil Municipal lui refuse, les tâches des agents communaux étant très variées et ne donnant pas lieu à une comptabilité analytique détaillée.

M. l'Adjoint GROSS ajoute néanmoins qu'un plan de travail des agents est établi régulièrement et qu'un chiffrage approximatif des heures de travail pour l'aménagement du cimetière pourra être établi à la fin des travaux.

Sur ce, M. LINDACHER souhaite que le Conseil Municipal soit autre chose qu'une chambre d'enregistrement et que son souhait le plus intense est que les réunions du Conseil Municipal fassent l'objet d'une préparation plus approfondie.

Le Maire rappelle que jusqu'à un passé récent, tel en était le cas. Il accède volontiers à la demande de M. LINDACHER d'autant qu'elle rejoint sa conception du travail en commun de tous les conseillers au sein du Conseil Municipal et des Commissions. Il ne cache pas qu'il déplore les attitudes négatives systématiques telles que le refus du Budget 91 et du Compte Administratif 90. Sur ce le Conseil Municipal approuve les travaux de réfection de la croix du cimetière ainsi que son nouvel emplacement et autorise le Maire à engager les travaux et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

Le Maire donne la parole à M. KREMSER Alain Secrétaire Général de Mairie itinérant auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin, pour la présentation du Budget Supplémentaire 1991 qui s'ordonne comme suit :

Section fonctionnement

Dépenses : 149 600 F
Recettes : 149 600 F

Section d'investissement

Dépenses : 109 825 F
Recettes : 109 825 F

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve ce Budget Supplémentaire par 11 voix pour et 7 abstentions.

ECOLE DE MUSIQUE - DROITS D'ECOLAGE.

Le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux droits d'écologie appliqués aux élèves de l'école de Musique Municipale pour l'année 1991-1992.

Certains Conseillers dont Messieurs KNITTEL et LINDACHER souhaitent une information plus approfondie sur les moyens de détermination de ces droits et sur l'établissement du Budget de l'Ecole de Musique ce que le Maire leur promet pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

Sur ce le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs trimestriels tel que déterminés ci-dessous :

Solfège : 250 F
Instrument : 400 F
Instrument + Solfège : 450 F

A partir du 2ème enfant la participation est ramenée à 80 % du taux nominal.

ATELIER COMMUNAL - AVENANTS

Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications portées au projet initial nécessitent la passation d'un avenant aux marchés concernant le lot gros-oeuvre et le lot charpente métallique, établis comme suit :

Lot n°1 GROS-OEUVRE

Montant initial du marché H.T.		180 196,07
<u>Travaux à déduire :</u>		
Consolidation d'un mur en moellons existant	-	15 375,00
<u>Travaux supplémentaires</u>		
Démolition partielle d'un mur	+	1 600,00
Confection d'un caniveau	+	680,00
<hr/>		
Nouveau Total H.T.		167 101,07
TVA 18,6 %		31 080,80
<hr/>		

Nouveau Total T.T.C.	198 181,87
	=====

Moins-value T.T.C. : 15 530,67
=====

Lot n° 2 CHARPENTE METALLIQUE

Montant initial du marché H.T.		265 000,00
<u>Travaux supplémentaires :</u>		
Modification du type de bardage pour l'auvent :		
40 m2 à 149,60 F		5 984,00
<hr/>		
Nouveau Total H.T.		270 984,00
T.V.A. 18,6 %		50 403,02
<hr/>		
Nouveau Total T.T.C.		321 387,02

Plus-value T.T.C. : 7 097,02
=====

Le Conseil Municipal après délibération
- approuve les 2 avenants comme ci-dessus indiqué
- autorise le Maire à les signer.

TERRAIN DE PETANQUE.

Le Maire soumet au Conseil Municipal une demande émanant de Monsieur le Président du Pétanque Club de Geudertheim concernant la mise à disposition du site de l'ancienne décharge de Geudertheim à cette association pour l'installation d'un terrain de pétanque.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise à disposition de l'ancienne décharge de Geudertheim au Pétanque Club de Geudertheim.

Une convention dont les termes restent à définir, établie entre la commune et le Pétanque Club de Geudertheim, réglera cette mise à disposition.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour l'exercice 1992 les mêmes tarifs de location de la salle polyvalente que pour l'exercice 1991.

Le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 1991

- M. le MAIRE donne lecture de plusieurs lettres :
- . demande de Mme TISSIER, Directrice de l'école maternelle relative aux travaux et aménagements de l'école pour 1992.
- . demande de M. le Directeur ANDRES relative à la réfection de l'éclairage de sa salle de classe
- . lettre de M. ANDRES, Président du Conseil des Ecoles, informant qu'en séance du 8.11.91 le conseil des Ecoles a envisagé de faire une proposition d'aménagement de la Cour de l'école.
- . demande de M. le Directeur JOERGER relative à la prise en charge du transport des élèves à la piscine de Drusenheim en janvier-février 1992.
- . demande de M. Joerger relative à la rénovation du bâtiment communal 6, rue du Moulin (remplacement de fenêtres).
- M. HEITZ, Adjoint rend compte de la réunion du CCAS du 14 novembre, du résultat de la bourse aux vêtements le 23 novembre et de la banque alimentaire du 30 novembre.
- M. GROSS, Adjoint informe l'ensemble du Conseil que le lampadaire rue des Potagers (maison Fink) ainsi que l'amélioration de l'éclairage rue Hof (Maison Furst Hubert), ont été réalisés. En ce qui concerne le lampadaire rue de Bietlenheim celui-ci sera installé au courant du mois de décembre 1991.

Pour ce qui est des travaux d'illuminations de nos deux églises il fait part que ces travaux vont démarrer sous peu et devraient être terminés pour mi-décembre 1991.

Il rend compte de la réunion de la commission d'aménagement du village qui s'est réunie le lundi 2 décembre. Principaux points abordés : guirlandes de Noël et sécurité routière dans le village.

M. LAMBLIN, Président de la Commission d'Information indique que le bulletin municipal paraîtra pour la fin de l'année et demande que la discussion de fond relative à la Commission d'Information et au bulletin municipal soit reportée à la prochaine séance ; entre temps la Commission se réunira pour une discussion préparatoire.

TRAVAUX FORESTIERS - DEMANDE DE SUBVENTION.

a. Reconstitution de 5 ha de chêne rouvre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- donne son accord pour :
- * la reconstitution de 5 ha de chêne rouvre en parcelles 11 et 16 de la forêt communale de GEUDERTHEIM.

suivant le devis présenté par l'ONF et qui s'élève à 798.300 F H.T.

- sollicite pour cet investissement une subvention, la plus élevée possible, de 20 à 50 % maximum sur le chapitre 3.70 du FFN au titre du programme 1992 et charge M. le Chef de la Division de Strasbourg d'entreprendre les démarches nécessaires à cet effet et de transmettre le dossier de demande d'aide à M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Haut-Rhin.

- s'engage, en cas de l'aide financière sollicitée, à voter au budget de la commune les crédits permettant la réalisation effective des travaux,

- déclare que les terrains en cause sont propriété de la commune et soumis au régime forestier.

b. Travaux Sylvicoles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- donne son accord pour :

le cloisonnement de 12,5 ha, le dépressage de 8 ha et l'élagage de 2,5 ha dans les peuplements de pin sylvestre en parcelles 9 et 21 de la forêt communale de GEUDERTHEIM

suivant le devis présenté par l'ONF et qui s'élève à 73 600 francs H.T.

- sollicite pour cet investissement une subvention, la plus élevée possible, de 20 à 50 % maximum sur le chapitre 61.44/30.36 du budget de l'Etat.

au titre du programme 1992 et charge M. le Chef de la Division de STRASBOURG d'entreprendre les démarches nécessaires à cet effet et de transmettre le dossier de demande d'aide à M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du BAS-RHIN.

- s'engage, en cas d'octroi de l'aide financière sollicitée, à voter au budget de la commune les crédits permettant la réalisation effective des travaux,

- déclare que les terrains en cause sont propriété de la commune et soumis au régime forestier.

REORGANISATION ECOLE PRIMAIRE.

Le Maire donne lecture d'une lettre de l'Inspecteur de l'Education Nationale, Haguenau-Sud qui demande, dans la perspective d'une fusion des deux écoles de Geudertheim, un extrait des délibérations du Conseil municipal précisant la nature des opérations envisagées, notamment fusion, interconfessionnalisation mixité.

Bien qu'il ne ressorte pas clairement de cette lettre quel est l'initiateur des opérations ni quelle est leur nature précise, le Conseil Municipal se prononce pour le maintien de l'interconfessionnalité et de la mixité existant depuis longtemps.

Le Conseil municipal n'a pas non plus d'objection à faire valoir en ce qui concerne une fusion éventuelle des deux écoles primaires.

M. LAMBLIN, s'abstient sur ce point, considérant qu'il n'est pas de la compétence du Conseil Municipal mais uniquement de l'éducation nationale.

SIVOM - AVANCE DE FONDS

Le Maire informe l'assemblée que le cas échéant, le SIVOM de la Basse-Zorn pourrait demander de lui verser par avance les sommes nécessaires au financement des travaux exécutés sous sa maîtrise d'oeuvre pour le compte de la commune et propose au Conseil Municipal d'accepter cette procédure. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser au SIVOM, sur sa demande, des avances de fonds pouvant aller jusqu'à 100 % du montant du marché afin d'assurer le paiement des travaux exécutés pour le compte de la commune.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU BUREAU DE POSTE.

Le Maire soumet au conseil municipal la demande de renouvellement du bail du bureau de poste déposée par la Direction Départementale de la poste. Il propose à l'assemblée de renouveler ce bail pour un loyer annuel de 26 500 Frs indexé sur l'indice de la construction. Base : 2ème trimestre 91-92 révisable annuellement le 1er novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la proposition du Maire
- autorise le Maire à signer le bail à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

VENTE DE TERRAIN EN ZONE ARTISANALE.

Le Maire expose au Conseil Municipal l'état d'avancement de la vente du terrain cadastré section 36 n° 103/2 d'une contenance de 64,71 ares dans la Zone artisanale aux Ets ROTH, 29 rue des Potagers à GEUDERTHEIM. Cette vente n'a toujours pas été réalisée et la promesse de vente est échue depuis le 19 août 1991. Le maire demande au Conseil Municipal d'accorder aux Ets ROTH un dernier délai de 5 jours à compter de la notification de la présente décision, pour acquérir ce terrain.

Passé ce délai, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de renoncer à la vente du terrain ci-dessus indiqué aux ETS ROTH et de procéder à la vente du même terrain aux ETS Phil'Harmonie 4, Square du Château 67300 SCHILTIGHEIM et du terrain cadastré section 36 n°98/2 d'une contenance de 38,70 ares aux Ets Daniel SCHROETTER au prix de 5752,25 F H.T./are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accorde aux Ets ROTH un délai de 5 jours à compter de la notification de la présente pour réaliser l'acquisition définitive du terrain cadastré section 36 n° 103/2.
- autorise le Maire à renoncer à la vente du même terrain si le délai imposé ci-dessus aux ETS ROTH n'est pas respecté.
- autorise le Maire, en cas de défaut des ETS ROTH, à vendre le dit terrain aux ETS Phil'harmonie domicilié 4, Square du Château à 67300 SCHILTIGHEIM, au prix de 5 752,25 F, H.T./are.
- autorise le Maire à vendre aux Ets Daniel SCHROETTER domicilié 38, route de Mittelhausbergen à STRASBOURG le terrain cadastré section 36 n° 98/2 d'une contenance de 38,70 ares au prix de 5 752,25 F, H.T./are
- autorise le Maire à signer les actes à intervenir ainsi que toutes pièces y afférentes.

MAISON DE LA CULTURE.

Le Maire présente aux conseillers le plan de la maison de la Culture et l'estimation du coût des travaux établis par Monsieur Bernard RINTERKNECHT, architecte à Schiltigheim. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide de se rendre sur place, accompagné des représentants des associations concernées, le samedi 28 décembre 1991 afin de pouvoir prendre les décisions en toute connaissance de cause. M. KNITTEL souhaite également, au niveau de l'estimation, que l'on mette en parallèle de l'estimation du coût d'un chauffage électrique celle d'un chauffage central au Fuel.

DIVERS.

ACCEPTATION DE L'EVALUATION DE DOMMAGES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'évaluation de l'ensemble des dommages subis par la commune lors du sinistre du 6.2.91 (bris du Pont bascule) effectué par le cabinet d'expertise Pierre KEMPF, 35 rue des Mimosas à Strasbourg. Elle se monte à 50 % du dommage soit 3 731,50 Francs.

Il autorise le Maire à signer la lettre d'acceptation.

Ramassage scolaire.

Monsieur Lamblin informe le conseil municipal de l'avis défavorable, pour des raisons de sécurité, émis par le conseil d'administration du collège de Hoerdts quant à un arrêt du car de ramassage au niveau de la Zone artisanale de Geudertheim.

CARNET DE FAMILLE

NAISSANCES :

20/12/90 : Georges ETIENNE
06 Janvier : Quentin PERRAUD
20 Janvier : Elodie HERRMANN
06 Février : Christelle HAMM
19 Février : Cédric Michel Marcel MEYER
07 Mars : Marie STEINMETZ
06 Avril : Benjamin MAECHLING
12 Avril : Mona Francine Marie WETZEL
16 Avril : Maxime Robert Ernest HERRMANN
28 Avril : Cédric PAULEN
03 Mai : Jérémy FRAULI
19 Mai : Maxime Julien Albert FRICKER
22 Mai : Marie Isabelle MATA CZ
16 Juin : David KRAUS
02 Juillet : Nadège MULLER
02 Juillet : Frédéric Charles Alfred WOELFFEL
29 Août : Marine et Ludovic SARLAT
11 Septembre : Emmanuel MUHL
05 Octobre : Luc Albert Gaston DURAND

MARIAGES :

23 Février : Roland HAUPTMANN - Nelly HUE
08 Mars : Eric MUHL - Sylvie WENGER
15 Mars : Alain WAGNER - Magali OBER
23 Mars : Thierry LEJEUNE - Michèle LAZAR
01 Juin : François PERET - Sabine ROTH
01 Juin : Michel DIAS - Célia DE CARVALHO
14 Juin : Olivier KAUFFMANN - Nathalie RAMSPACHER
05 Juillet : Marc RIEDINGER - Sylvie HICKEL
19 Juillet : Alain STOLL - Sandrine HUCKEL
02 Août : Christian MEYER - Mireille HOLZ
16 Août : Raymond HARQUEL - Yolande HAMM
04 Octobre : Joseph NONNENMACHER - Liliane GANGLOFF
12 Octobre : Dominique SAVOYE - Isabelle TRAUTTMANN

DECES :

03 Janvier : Frieda FREUND, Vve KNITTEL
18 Janvier : Marie Eve HUCKEL, Vve VIX
21 Janvier : Henri Jacques AUBIN
13 Février : Marthe ADE, épouse SARLAT
23 Février : Jean Pierre HAMM
28 Mars : Alfred Jean MEYER
26 Avril : Emmanuel FESSMANN
04 Mai : Roland Joseph MEPPIEL
16 Septembre : Marcel Antoine WEISS
24 Septembre : Marguerite DIEMER, Vve GANGLOFF
27 Octobre : Jacques Philippe RAU
14 Novembre : Jean Georges Philippe ROSER

LE POINT SUR ...

par Gérard LINDACHER,
Conseiller Municipal

L a C . S . G

Ce sigle vous est certainement déjà familier ; il signifie : "**Contribution Sociale Généralisée**". Instituée par la loi de Finances pour 1991, n° 90-1168 du 29 décembre 1990, elle a pour objectif de rendre plus équitable le financement de la protection sociale; elle porte en effet sur l'ensemble des revenus c'est à dire du travail, du patrimoine et des revenus de remplacement et repose sur le principe "à revenu égal, contribution égale".

Sont donc désormais (depuis le 1er février 1991) soumis à la C.S.G. les revenus dits d'activité (salaires, traitements, indemnités) et ceux dits de remplacement (pensions de retraites ou d'invalidité, allocations de chômage). Précisons que les titulaires de pensions de retraite ou d'invalidité non soumis à l'impôt sur le revenu, échappent à la C.S.G. Sont de même exonérés, les allocations du R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion, voir un précédent bulletin municipal), les secours des bureaux d'aide sociale, les prestations familiales etc...

Les revenus professionnels non salariés (employeurs, travailleurs indépendants, bénéficiaires industriels, commerciaux et non commerciaux, produits des opérations de bourse effectuées à titre habituel par les particuliers) sont également soumis à la C.S.G. ; en tant que tels, ils doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale à l'URSSAF.

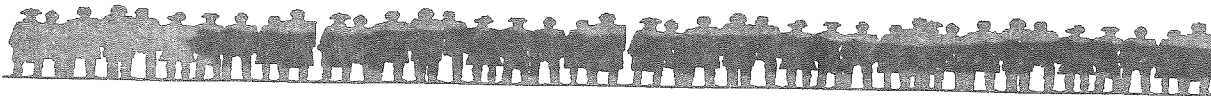
Les revenus du capital financier ou immobilier financent désormais, eux aussi, la protection sociale ; échappent à la C.S.G., dans ce domaine, les livrets A, les livrets bleus, les Codevi, les Livrets d'épargne populaire, les comptes d'épargne à long terme, notamment.

Le produit de la C.S.G., évalué au départ à 35 milliards de francs, pourrait bien frôler en 1991 le chiffre de 40 milliards.

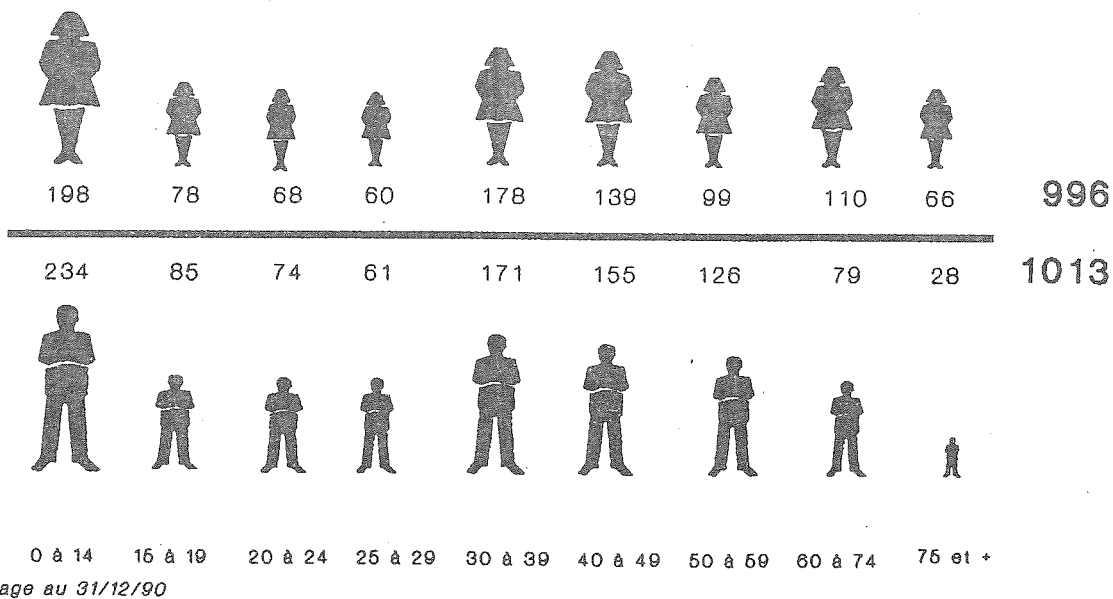
En guise de conclusion, rappelons qu'il s'agit d'un premier pas vers le prélèvement à la source des recettes fiscales ; que le taux de la C.S.G. est, actuellement de 1,1%. L'auteur de ces lignes prend le pari -peu risqué- qu'il n'en restera pas là !.

MAI 1991.

2009

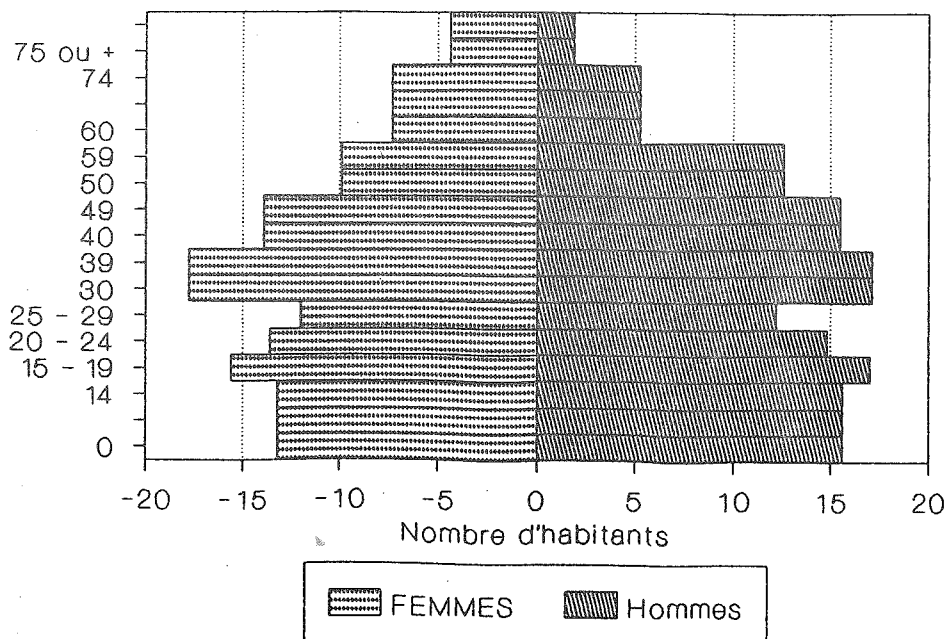


2009, c'est le nombre des habitants de notre commune tel qu'il ressort du dernier recensement.
La répartition par groupe d'âge et par sexe est reprise dans le tableau ci-dessous :



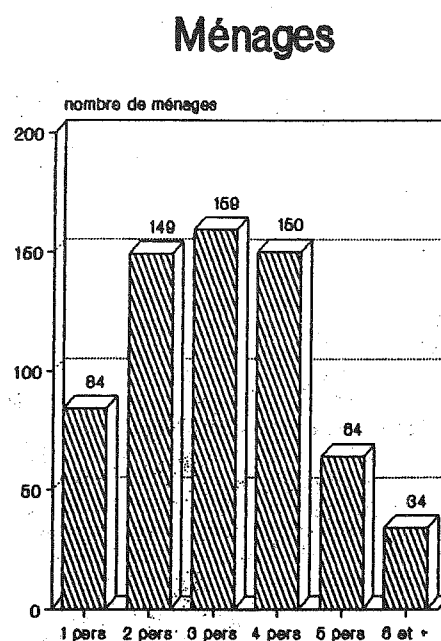
La courbe des classes d'âges a l'allure suivante :

age au 31/12/90

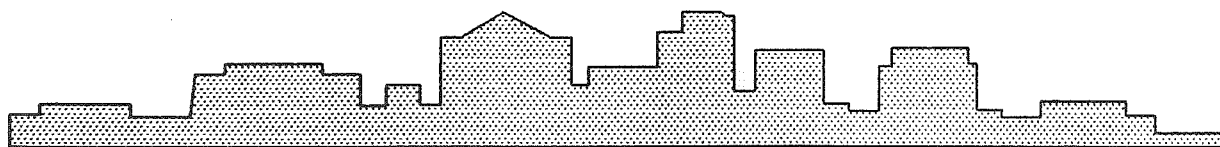


Les habitants se répartissent en 640 ménages.

Ces ménages peuvent se décomposer en fonction du nombre de personnes qui les composent.



L'habitat









La commune est composée de 695 logements.

Les logements occupés se répartissent en :

- 494 maisons individuelles
- 79 logements dans un immeuble collectif
- 57 fermes
- 10 logements autres

Age des logements

Les logements peuvent être classés en fonction de la date d'achèvement de la construction.

<u>avant</u> <u>1915</u>	<u>de 1915</u> <u>à 1948</u>	<u>de 1949</u> <u>à 1967</u>	<u>de 1968</u> <u>à 1974</u>	<u>de 1975</u> <u>à 1982</u>	<u>1982</u> <u>ou après</u>	<u>TOTAL</u>
						
241	44	76	87	117	130	695

Logements occupés :

maisons individuelles

101	30	62	73	111	117	494
-----	----	----	----	-----	-----	-----

logements dans
immeubles collectifs

48	0	9	9	5	8	79
----	---	---	---	---	---	----

Fermes

46	9	2	0	0	0	57
----	---	---	---	---	---	----

PLEINS GAZ SUR LA FRAICHEUR

La sempiternelle "corvée de patates" vient de prendre comme un coup de vieux. A 35 ans, Georges Hamm s'est en effet engouffré sur un créneau agro-alimentaire nouveau : les pommes de terre fraîches, déjà épluchées, garanties 12 jours, malgré une absence totale de conservateurs chimiques. Le secret ? Un procédé de fabrication original, qui injecte, sous le film plastique de l'emballage, un mélange gazeux. Négociant devenu transformateur, Georges Hamm a ainsi décidé de mettre pleins gaz sur la "quatrième gamme".

Ni congelées, ni précuites, ni sous vide, les pommes de terre fraîches prêtes à l'emploi ont fait leur apparition dans les cuisines alsaciennes. Pionnier de la technique de la "mise sous gaz", Georges Hamm s'est en effet lancé sur ce marché avec la conviction de répondre à une demande croissante.

"Lorsque j'ai repris début 1989 l'entreprise familiale spécialisée dans le négoce de légumes, j'avais bien sûr remarqué que le créneau des produits préparés étaient en forte expansion". Echaudé par des cours de matière première peu attractif ("A revenu égal, il faut écouler aujourd'hui trois fois plus de marchandise que dans le passé"), ce patron établi à Geudertheim l'orgne dans un premier temps les marchés accaparés par les surgelés. En vain : "l'expérience montre que dans ce domaine la concurrence s'avère trop forte pour les petites unités".

Par de meilleures marges aléché, Georges Hamm ne tarde guère pourtant à trouver une voie de diversification restée à l'écart des batailles tarifaires. Et pour cause. Encore peu connues en France, les pommes de terre de "quatrième gamme" (autrement dit fraîches, épluchées et prêtes à l'emploi) n'en sont qu'à leurs balbutiements commerciaux.

Aussitôt repéré, le créneau est adopté. Six mois à peine après avoir pris le contrôle de l'ancienne exploitation agricole muée en affaire de négoce, Georges Hamm se lance dans l'aventure industrielle de la première transformation. Un investissement initial de 1,7 MF lui permet ainsi d'acquérir une unité d'épluchage en atmosphère réfrigérée.

Mis au point en Allemagne, ce matériel permet de conditionner dans des sachets transparents contenant un mélange gazeux (gaz carbonique notamment), des "pommes de terre fraîches mises à nu". Durée de vie commerciale du produit fini : 12 jours.

" Pour tous les utilisateurs du produit, les gains sont multiples par rapport au prix de revient d'une pomme de terre traditionnelle. Economies de personnel et de matériel, élimination des pertes et des épluchures, stockage en réfrigérateur, et non en surgélateur, utilisation possible sans délais ou encore saveur intacte justifient amplement un prix d'achat d'environ 40 F pour 10 kg" assure Georges Hamm.

VOLUME D'ACTIVITE EN PROGRESSION

Apparemment les arguments de ce chef d'entreprise conscient d'être encore "petit" ont porté. Misant sur une clientèle de professionnels de l'alimentation, la société a déjà décroché plusieurs marchés auprès d'hôpitaux, de cantines et de "grands restaurants".

"Sur les 250 tonnes de pommes de terre que nous écoupons chaque mois, le quart passe désormais par l'épluchage et la transformation en lamelles, cubes ou frites." L'évolution du chiffre d'affaire est à la mesure de la reconversion engagée. Passé de 3,6 MF en 1988 à 5 MF en 1989, le volume d'activité devrait connaître une progression d'au moins 20 % par exercice. De quoi donner des idées aux exploitants agricoles en quête de débouchés inédits ...

"Nous avons pris de l'avance sur d'éventuels concurrents, se rassure cependant Georges Hamm. Nous maîtrisons parfaitement un processus de fabrication portant sur l'un des légumes les plus délicats à traiter". Avec huit salariés, l'entreprise de Geudertheim compte dans une première phase imposer le concept de "quatrième gamme sous gaz" auprès des professionnels. Une étape jugée indispensable avant d'enclencher la vitesse supérieure. "Ensuite, rien ne devrait nous empêcher d'investir dans une ligne de conditionnement en emballages plus modestes". Des petits sachets qui pourraient, des lors, partir à l'assaut du marché difficile de la "grande consommation".

Didier ROSE (D.N.A.)

GLAUBE UND WISSEN

Jedes Jahr höre ich im Sommer Weissagungen über den folgenden Winter: "Es wird ein harter Winter geben, denn die Zwiebeln haben harte Schalen" oder im Gegenteil, "es wird kein harter Winter geben, denn alle Zwiebeln haben nur eine dünne Haut".

Wer sagt denn der Zwiebel, wie der Winter wird, damit sie sich nach der Kälte anziehen kann? Wenn die Zwiebelgläubigen sich diese Frage stellen würden, kämen sie vielleicht zur Einsicht, dass die Zwiebel unmöglich im Juli schon wissen kann, wie kalt es im Winter wird. Es nimmt doch niemand an, dass sie besondere Beziehungen hat zu einem allwissenden Wettergott, den es doch gar nicht gibt. Oder gibt es jemand der so etwas glaubt?

Wer so etwas nicht glaubt, muss annehmen, dass die Zwiebel sich verhält wie alle Geschöpfe. Jedes Lebewesen, auch der Mensch, richtet sich, um zu überleben, nach dem gerade herrschenden Wetter, nicht nach dem Wetter, das erst später eintrifft. Bei grosser Hitze und Trockenheit muss sich die Zwiebel besser gegen die Austrocknung schützen und sich dicker einwickeln als bei mildem regnerischem Wetter. Manchmal hat sie dann die richtige Winterkleidung, manchmal nicht. 1990/1991 hat sie sich bei uns in Geudertheim geirrt. Der Winter war kalt, ihre Kleidung war leicht. Oder hat jemand schlauere Zwiebeln gehabt wie ich?

Den Zwiebelgläubigen geht es wie den Sprüchegläubigen. Die sagen: "Wenn's nicht sommert, wintert's auch nicht". Manchmal stimmt's, manchmal nicht. Andere glauben an den hundertjährigen Kalender und bedenken nicht, dass es Unsinn ist, zu glauben, dass die Zahl 100 für die Natur eine besondere Bedeutung hat.

Mit dem Kalenderglauben ist es wie mit allen Weissagungen. Wahrsagungen kann es nicht geben. Alle, die an Wahrsagungen glauben, bilden sich ein, dass alle Ereignisse im Voraus festgelegt sind wie die Bilder auf einer Filmrolle, denn ohne festgelegte Zukunft kann es nämlich keine Wahrsagerei geben. Abergläubig sind deshalb alle, die glauben, dass gewisse Träume kommende Ereignisse anzeigen. Abergläubig ist auch, wer an die Wahrsagungen glaubt, die mit Karten, mit Pendel, mit erstarrtem Bleiguss, mit Kaffeesatz, mit einer Glaskugel, mit den Handlinien, mit den Sternen, mit Büchern oder mit einem sonstigen Hilfsmittel hergezaubert werden. Fauler Zauber sind auch die Glückszahlen und die Glücks- und Unglückstage, die aus den Sternen herausgelesen werden.

Am Aberglauben verdienen gerissene sogenannte Hellseher und Hellseherinnen oft viel Geld, denn es gibt gar viele Dumme, die sich von ihnen anlocken lassen. Es gibt Bücher, die immer wieder zu Weissagungen benutzt werden. Ein bekanntes Buch hat ein gewisser Nostradamus geschrieben. Darin soll das Schicksal Frankreichs vorausgesagt sein, wird von schlauen Bauernfängern behauptet und von Dummen geglaubt.

Ausgehend von der Überzeugung, dass in der Bibel in schleierhaften Worten, die man entschlüsseln kann, das Ende der Welt niedergeschrieben ist, wurden schon mehrmals Voraussagen unter die gläubigen Christen gestreut. Es gibt Glaubensgemeinschaften, die solche Auslegungen verbreiten. Sie wären sehr beleidigt, wenn man ihren Glauben als abergläubige Wahrsagerei bezeichnen würde.

Gewöhnlich sagt man Aberglauben zu einem Glauben, den man öffentlich nicht bekennen kann, ohne ausgelacht zu werden. Dazu gehört heutzutage der Glaube an die Hexen und an die Hexenmeister, die mit dem Teufel verkehrten und auf dem Bastberg bei Bouxwiller nachts tanzten. Daran wurde während mehreren Jahrhunderten von Pfarrern wie Richtern fest geglaubt, und viele tausend Menschen wurden wegen angeblicher Hexerei verbrannt.

Glaube und Aberglaube liegen bei manchen Menschen nicht weit auseinander. In rückständigen Kreisen werden noch Austreibungen böser Geister vorgenommen. Die unglaublichsten Dinge werden noch geglaubt, obgleich die Wissenschaft mit den falschen Vorstellungen von früher schon gewaltig aufgeräumt hat. Irrlehren werden leider immer Gehör finden bei den Menschen, die nicht ausreichend wissenschaftlich aufgeklärt werden. Der Mensch ist von Natur neugierig und ängstlich. Er möchte die Zukunft kennen und beruhigt oder getröstet sein. Da kann die Wissenschaft nicht helfen.

Die gibt nur Aufschluss über die Wirklichkeit. Diese wird durch das unabänderliche Naturgesetz von Ursache und Wirkung festgelegt. Für die Wissenschaft gibt es in der Welt keine Strafe und keine Belohnung für das Verhalten der Lebewesen. Für sie gibt es nur Erfolg und Misserfolg, Gedeihen und Verderben. Sie kann beweisen, was sie behauptet. Für sie gibt es keine Wunder worauf der Mensch hoffen könnte, um sein Los zu verbessern.

Im Gegensatz zu der Wissenschaft besteht jeder Glaube an überirdische Wesen aus einer unwissenschaftlichen Überzeugung, die kein Gläubiger beweisen kann. Deshalb gehen so viele Menschen, die nicht mehr glauben, dass es ein allmächtiges, allwissendes, liebendes Wesen gibt, das die Welt erschaffen hat und über Leben und Tod bestimmt, nicht mehr in den Gottesdienst, und deshalb gibt es immer weniger Pfarrer.

Es kann aber auch kein Wissenschaftler beweisen, dass es das nicht gibt. Deshalb wird es immer Menschen geben, die glauben wollen, denn der Glaube stützt die Hoffnung auf eine glücklichere Zukunft. Der Glaube macht glücklich. Der Mensch braucht manchmal die Hoffnung des Glaubens, um nicht unter den Lasten des Lebens zusammenzubrechen. Gläubige Menschen begehen nie Selbstmord. Sie beten und stärken so ihre Hoffnung auf bessere Zeiten.

Fritz Becker

ADRESSES UTILES

Commerce et artisanat

Nouveaux services

<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>N° tél.</u>
Garage DANY	2, rue Kof 67170 Geudertheim	88.51.95.22
Menuiserie MEYER et QUIRI	108, rue du Gal de Gaulle 67170 Geudertheim	88.68.32.32
Garage PAULEN	Self-Lavage Auto 24 h sur 24	

HORAIRES UTILES

Déchetterie

du 1/10 au 31/3	mercredi :	13 h - 17 h
	vendredi :	13 h - 17 h
	samedi :	9 h - 12 h 13 h - 17 h
du 1/4 au 30/9	mercredi :	14 h - 18 h
	vendredi :	14 h - 19 h
	samedi :	8 h - 12 h 13 h - 18 h

Bibliothèque Centre de Documentation (Mairie 1er étage)

Nouveaux horaires	lundi :	16 h 15 - 17 h 15
	mercredi :	10 h - 11 h
	jeudi :	17 h 30 - 18 h 30
	samedi :	14 h - 15 h

MEHLRAD (Geudertheim culture loisirs et sports)

L'association "GEUDERTHEIM CULTURE LOISIRS ET SPORTS" dite MEHLRAD (roue de moulin) -un des symboles du village-est née en 89.

Son but: proposer de nouvelles animations et activités

● Le PASSE

- MEHLRAD s'est fait connaître à travers ses conférences (drogue, Sida, les USA, etc), ses soirées cuisine (chinoise, portugaise, réunionnaise, etc), ses marches populaires, son concours de bûcherons, son feu de la St-Jean, son carnaval des enfants, son expo de fruits et légumes, son moto-cross, son rallye auto, ses opérations de solidarité, etc

● Le PRÉSENT

● 8 juin: 2^e MARCHÉ POPULAIRE

Participez nombreux à cette promenade autour de Geudertheim (10 ou 20 km). En 91 cette marche a attiré 900 participants

● 12 juillet: CONCOURS DE BÛCHERONS ET FEU St-JEAN

Le feu de la St-Jean sera l'apothéose du 2^e concours de bûcherons international

● L'AVENIR

- Une section de volley loisirs s'est créée
- Une section de voitures radio-guidées fonctionne (mini racing team de Geudertheim)

19 septembre: marche de nuit; 25 octobre: exposition de fruits et légumes et GEUDERTHEIM-EXPO (tous les commerçants et artisans de Geudertheim sont invités à présenter leurs activités)

Une PRIORITE: la solidarité. Une des priorités de MEHLRAD est la solidarité. 89: opération SOS Roumanie (7 500 F.); 90: reprise des collectes de sang; 91: opération "Wiehnochtsbreddle" pour les restes du coeur (4 000 F.); 92: TELETHON le 6.12.
objectif: 100 kg de Wiehnochtsbreddle pour 10 000 F.

Pour vos suggestions, renseignements, inscriptions

Président: Alfred JUNG, 2 rue Ste-Maison tél. 88 51 17 32

Vice-président: Georges HAMM, 29B rue Hornwerck, tél. 88 51 88 57

Secrétaire: André GARCON. 29 rue Hornwerck. tél. 88 51 98 51

LES MEDECINS DE GARDE

ANNEE 1992

JUILLET

04-05 DR ETIENNE
11-12 DR HELNIG
14 DR NONNENMACHER
18-19 DR SONNELITTER
25-26 DR PERNET

AOUT

01-02 DR WENDEL
08-09 DR TISSIER
15-16 DR BASTIAN
22-23 DR ETIENNE
29-30 DR NONNENMACHER

SEPTEMBRE

05-06 DR SONNELITTER
12-13 DR JOUSSELIN
19-20 DR PERNET
26-27 DR WENDEL

OCTOBRE

03-04 DR BASTIAN
10-11 DR ETIENNE
17-18 DR HELNIG
24-25 DR NONNENMACHER
30-31 DR TISSIER

NOVEMBRE

1ER DR SONNELITTER
07-08 DR PERNET
11 DR WENDEL
14-15 DR BASTIAN
21-22 DR BIEBER
28-29 DR HELNIG

DECEMBRE

05-06 DR TISSIER
12-13 DR ETIENNE
19-20 DR BASTIAN
24-25 DR NONNENMACHER
26-27 DR SONNELITTER
31-1. 1DR WENDEL

DR SONNELITTER 7, rue de la Paix BRUMATH 88.51.12.53
DR BASTIAN 20, Avenue de Strasbourg BRUMATH 88.51.14.81
DR BIEBER 2, Avenue de Strasbourg BRUMATH 88.51.10.16
DR ETIENNE 6, rue de Kurtzenhouse GEUDERTHEIM 88.51.80.31
DR HELMIG 14, rue du Gal Rampont BRUMATH 88.51.04.34
DR NONNENMACHER 4, rue du Château BRUMATH 88.51.92.92
DR PERNET 14, rue du Gal de Gaulle BRUMATH 88.51.08.68
DR WENDEL 9, Place Geoffrey Velten BRUMATH 88.68.33.00
DR JOUSSELIN 20, rue de Geudertheim BRUMATH 88.51.10.16
DR TISSIER 94, rue du Gal de Gaulle GEUDERTHEIM 88.51.13.55